

ATLAS PRATIQUE DES PAYSAGES D'Auvergne



GUIDE-ENQUÊTE SUR LES RELATIONS HOMMES-MILIEUX

ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ



09

SOMMAIRE

DISPOSITIFS TRADITIONNELS ORDINAIRES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ.

- 01. Les ruches-placards (63).
- 02. L'herbe que mange le boeuf du Mézenc (43).
- 03. Le déplacement des fruitiers sauvages (15).

DÉLAISSÉS ET TERRITOIRES DE MARGES.

- 04. Corridors écologiques : la leçon de la loutre (43).
- 05. Délaissés de zone d'activité (15).
- 06. Une idée de ce que pourrait être le paysage en l'absence de gestion (63).
- 07. Une vraie réserve de nature en Auvergne (63).

AUTO-PRÉSERVATION DES MILIEUX PAR LEUR EMPLACEMENT OU LEUR FONCTION.

- 08. Cimetières = milieu à plantes rares (03).

CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ .

- 09. « Paysage nocturne » et économies d'énergie (63).

ACTIONS ET AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ.

- 10. Le réseau de gares à chauves-souris (63).
- 11. L'école des chauves-souris (03).
- 12. Une place pour les genêts et les rapaces (15).
- 13. Le chemin des crapauds (63).

- 14. Les mares communales de l'Allier (03).
- 15. Le verger conservatoire (63).
- 16. « Boutons thermophiles » et urbanisation (03).
- 17. Les coteaux calcaires du Mont Libre à Gannat (03).
- 18. Aménagements de prés salés (63).
- 19. Un milieu rare dans un environnement périurbain (63).
- 20. Le retour du mouton (43).
- 21. Scarification des estives (63).

PROTECTION D'ESPACES POUR DES RAISONS DE BIODIVERSITÉ.

- 22. La cistude de l'aérodrome (03).
- 23. Les carrières de Nassigny : une histoire d'ENS (03).
- 24. Des prés peu ordinaires (03).
- 25. Le massif forestier de la Comté (63).
- 26. Reconversion des carrières du Plaid (03).
- 27. Les tunnels des gorges du Chavanon (63).
- 28. La garenne de Saint-Santin (15).
- 29. « Prends toi garde » au marais (15).
- 30. Les tourbières du nord-ouest cantalien (15).
- 31. Moules perlières (15).
- 32. Arrêté de biotope de l'Allier (03).
- 33. La futaie de Tronçais (03).
- 34. Histoire de la naissance d'une Réserve Naturelle Nationale (63).

DISPOSITIFS TRADITIONNELS ORDINAIRES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

Direction de la publication :

Hervé VANLAER, directeur de la DREAL Auvergne

Conception, rédaction :

Collectif du Chomet*

Crédits photo, illustrations :

Dessins : Alexis PERNET

Photos : Victor MIRAMAND, Cyrille MARLIN, Marie BARET

Photo de couverture : François FOURNIER - SHNAO

**Le collectif du Chomet est un collectif interdisciplinaire composé de :*

Cyrille MARLIN, architecte et paysagiste dplg, docteur de l'EHESS, mandataire de l'équipe ; Marie BARET, Victor MIRAMAND, paysagistes dplg ; Alexis PERNET, paysagiste dplg, docteur en géographie ; Benjamin CHAMBELLAND, Stéphane DUPRAT, paysagistes dplg (Collectif Alpage) ; Nathalie BATISSE, ethnobotaniste ; Emmanuel BOITIER, consultant naturaliste, photographe ; Arnaud MISSE, architecte dplg, graphiste

01. LES RUCHES-PLACARDS

Département : Puy-de-Dôme

Ensemble de paysages : 3.01 Pays coupés des volcans

Famille de paysages : Coteaux et pays coupés

Courgoul

A Courgoul, dans les gorges du même nom dans le Puy-de-Dôme, le village a une tradition qui est un exemple singulier de relation entre habitat humain et habitat animal : «les ruches placards». Des placards étaient aménagés dans les murs des maisons qui servaient de ruches pour les abeilles. Les ruches s'ouvraient sur l'extérieur mais les abeilles profitaient de la chaleur de la maison en hiver. La bourrache des alentours n'est pas coupée pour que les abeilles la butinent. C'est un exemple d'équilibre étroit entre les humains et leur milieu, un exemple de relation d'échange à bénéfice réciproque entre les habitants et le monde animal.

C'est aussi un équivalent des poirrières de la vallée de l'Ance, en version animale, en terme d'importance d'une place faite par les humains à un être vivant dans les murs de leur maison.

02. L'HERBE QUE MANGE LE BOEUF DU MÉZENC

Département : Haute-Loire

Ensemble de paysages : 1.09 Mézenc

Famille de paysages : Haute-terres

Atelier mobile n°8 / 24.06.2011 / Les Etables

La qualité de la viande de boeuf du Mézenc est étroitement liée à la qualité de l'herbe des prairies. Traditionnellement sur le massif, on engraisait les animaux avec le foin produit dans les prairies d'altitude. Le système de gestion des prairies d'altitude fauchées régulièrement par les agriculteurs favorise la présence d'un cortège floristique de montagne riche et particulier, qui est le secret du goût de la viande (Fenouil des Alpes, Violette, Bistorte...). La démarche d'AOC, entreprise il y a vingt ans pour mettre en valeur cette particularité, a abouti en 2006.



Parmi les plantes que l'on trouve sur les prairies du Mézenc, les violettes et la rare et toxique pulsatille printanière.

03. FRUITIERS SAUVAGES

Département : Cantal

Ensemble de paysages : 1.03 Cézallier

Famille de paysages : Hautes terres

Atelier mobile n°11 / 21.07.2011 / Notre-Dame-Valentine

Autour de la chapelle de Notre-Dame-Valentine dans le nord du Cantal, une nappe de gaillet jaune (*Galium verum*) aussi appelé « caille-lait ». Par le passé, cette plante était utilisée pour cailler le lait en cas de panne de présure. La plante n'était pas cultivée. Elle apparaissait spontanément près des habitations. Les habitants la protégeaient pour qu'elle puisse servir en moment utile.

Autour de la chapelle encore, on observe la présence curieuse de groseillers à maquereau. Beaucoup de ces groseillers ont été trouvés sur les sites fortifiés de France. On retrouve aussi sur ces sites anciens de nombreux fruitiers sauvages comme les

pommiers, néfliers, pruniers. Cette présence est le résultat d'une forme d'aménagement simple : les gens greffaient, aux alentours des bâtiments, des fruitiers sauvages qu'ils trouvaient le long du parcours des bêtes qu'ils gardaient. Une connaissance de la plante et un simple petit geste suffisaient à augmenter la présence de fruitiers sur un site et à favoriser une migration de ces espèces le long de ces parcours.

La conservation de plantes utiles bien qu'ordinaires est une forme d'aménagement très simple, on pourrait dire de « non aménagement ». Elle marque la composition floristique des lieux, qui est un élément constitutif important d'un paysage.



**DÉLAISSÉS
ET TERRITOIRES
DE MARGES**

04. CORRIDORS ÉCOLOGIQUES : LA LEÇON DE LA LOUTRE

Département : Puy-de-Dôme
Ensemble de paysages : 1.02 Monts Dore
Famille de paysages : Hautes-terres
Atelier mobile n°16 / 25.10.2011

Dans les années 1930, 4000 loutres étaient tuées par an. Elles ont progressivement disparu pour finalement être protégées depuis 1972. Seulement un signalement ou deux étaient alors faits en France par an. Aujourd'hui, douze loutres ont été écrasées en une année sur la route nationale 122 dans le département du Cantal.

À l'époque, un noyau de population s'était maintenu en amont du Chavanon dans la Creuse. La première épreinte de loutre a été observée dans les gorges du Chavanon en 1964. En un an, la loutre avait progressé de dix kilomètres vers l'aval. Puis elle a été bloquée par le barrage de Bort-les-Orgues. Elle a ensuite remonté la Rhue puis un affluent de la Rhue, la Santoire. Elle a ensuite fait la connexion avec la vallée de l'Alagnon en empruntant les « trous d'eau » à batraciens, les lacs et les zones humides des montagnes du Cézallier. De là, elle a atteint l'Allier.

Le Chavanon, la Rhue, la Santoire, comme les terres humides du Cézallier, ont servi de corridor écologique. Un corridor écologique sert à faire le lien entre deux cœurs de nature, deux milieux propices au développement des espèces qui l'empruntent. La forme de ces liens, dans le cas du déplacement de la loutre, est très instructive sur la nature d'un tel corridor. Il faut qu'ils soient relativement peu visibles. Les sites choisis par la loutre sont ceux où elle a pu passer relativement inaperçue. Le Chavanon ne présente pas un caractère très grandiose. Il est relativement à l'écart. C'est une « petite sauvagerie ». Les zones humides, les trous à grenouilles ou mares du Cézallier, qui offraient à la loutre un grand choix de nourriture, sont des paysages très ordinaires qui, d'une cer-

taine manière, « n'existent pas » pour quiconque ne les habite pas. Pour fonctionner au mieux, un corridor écologique doit échapper le plus possible à la pression des regards. Favoriser la présence de ces paysages ordinaires comme les réseaux de mares et de zones humides est très efficace en termes de flux écologiques.



L'agencement d'éléments ordinaires comme des trous d'eau, de petites zones humides ou tourbeuses non drainées, des mares, de petits ruisseaux ou fossés, peut générer un corridor écologique à une échelle difficile à cartographier.

05. DÉLAISSÉS DE ZONE D'ACTIVITÉ

Département : Cantal

Ensemble de paysages : 4.03 Contreforts de la Margeride

Famille de paysages : Campagnes d'altitude

Atelier mobile n°10 / 20.07.2011 / vers Massiac D410/D909

Au bord de l'A75, au croisement de la route départementale D410 et de la route départementale D909 en direction de Massiac, vers le lieu-dit « la Baraque du Maréchal », une zone d'activité économique a été implantée. Des travaux d'aménagement ont été réalisés. La route a été recalibrée, une cuve de stockage de gaz liquide a été installée mais aucune entreprise n'occupe encore cette zone d'activité.

Une étude indique que pour 100 hectares urbanisés, 25 hectares deviennent ensuite des « délaissés »⁽¹⁾. L'aménagement de la zone d'activité a permis l'installation d'une végétation pionnière diversifiée. Elle est en train d'évoluer vers une phase forestière. C'est un très beau « jardin en mouvement », favorable à l'installation d'une forme de diversité végétale et animale.

(1) source : La Forêt des délaissés - l'Atelier, Éd. Institut Français d'Architecture, 2000, textes de Francis LACLOCHE (CDC), l'Atelier, Gilles CLÉMENT, Romain PARIS, ADEF



La zone d'activité aménagée près de Massiac dans le Cantal, au bord de l'A75, a permis l'installation d'une végétation pionnière très intéressante et diversifiée.

06. UNE IDÉE DE CE QUE POURRAIT ÊTRE LE PAYSAGE EN L'ABSENCE DE GESTION

Département : Puy-de-Dôme
Ensemble de paysages : 4.05 Combrailles
Famille de paysages : Campagnes d'altitude
Atelier mobile n°18 / 27.10.2011 / Bourg-Lastic.

Le champ de tir militaire de Bourg-Lastic, ce sont 82 hectares de tourbières sur 685 hectares de terrains militaires. C'est un espace très intéressant car les terrains n'ont pas été touchés depuis longtemps. Le hêtre et le pin sylvestre s'y développent de manière isolée. L'absence totale de haies, la forêt naturelle qui s'y est développée, les zones de tourbière... tout contribue à donner une idée de ce que pourrait être le paysage en absence de gestion. Les situations de milieux y sont soit naturelles (libre circulation de l'eau), soit artificialisées mais depuis très longtemps (étang creusé au Moyen-âge), si bien qu'on peut y être amené à observer des milieux secondaires très intéressants et peu habituels.

Le CEN Auvergne (Conservatoire des Espaces Naturels) débute un plan de gestion du camp. Il réalise un état des lieux pour mieux connaître et préserver l'endroit plutôt que pour proposer des actions de gestion. Ces zones non modifiées par l'activité agro-pastorale depuis longtemps sont des {isolats biologiques} et deviennent des lieux à enjeux importants en termes de {biodiversité}. Le camp de la Courtine dans le département de la Creuse, à environ vingt kilomètres de là, a une superficie huit fois plus grande (4000 ha).

07. UNE VRAIE RÉSERVE DE NATURE EN AUVERGNE

Département : Puy-de-Dôme

Ensemble de paysages : 4.05 Combrailles / 9.07 Vallée et gorges de la Dordogne

Famille de paysages : Campagnes d'altitude / Vallée, gorges et défilés

Atelier mobile n°n°16 / 25.10.2011 / D73 pont près de Vedrine

Les gorges du Chavanon constituent une vraie réserve de nature en Auvergne. Elles sont quasiment « vierges » de toute pression ou installation humaine depuis un certain temps. Cela n'a pas été toujours le cas. Les deux barrages qui y ont été construits en amont n'ont jamais servi. Quelques moulins ont détourné, dans le passé, le cours de la rivière en petits biefs. La ligne de chemin de fer Paris-Béziers longeait les gorges. Son trafic a été arrêté en 1950 à cause de la construction du barrage de Bort-les-Orgues. La construction du pont de l'A89 les a épargnées...

Les pentes y sont parfois si raides, recouvertes de forêts de feuillus uniquement, entrecoupées de falaises et d'éboulis, qu'il est difficile d'y progresser. A ce titre, elles sont un des sites choisis par le héros du roman *Le Fugitif de la Saint-Jean*, naturaliste reconnu et connaisseur des qualités sauvages du lieu, pour s'y cacher et échapper aux recherches de ses poursuivants peu avertis des moyens de survivre dans un tel univers naturel (C. Bouchardy, 2013, *Le fugitif de la Saint-Jean*, De Borée).

Le Chavanon n'est « nulle part ». C'est une sorte de « délaissé ». Relativement à l'écart, il est de ces paysages très ordinaires qui, d'une certaine manière, « n'existent pas » pour quiconque ne les habite pas. C'est une « petite sauvagerie ». Son éloignement des grandes agglomérations et des axes routiers l'a certainement beaucoup préservé de diverses pressions que subissent les sites plus accessibles. C'est une marge, qui constitue naturellement une frontière entre le département du Puy-de-Dôme et celui de la Corrèze, entre la région Auvergne et la Région Limousin.

Les « territoires de marge » à l'écart des grands axes et des grandes agglomérations, comme les gorges du Chavanon, sont laissés tranquilles. Ils s'apparentent à ces espaces de grande utilité que Gilles Clément fait entrer dans la catégorie du Tiers paysage.



**AUTO-PRÉSERVATION
DES MILIEUX PAR
LEUR EMPLACEMENT
OU FONCTION**

08. CIMETIÈRES = MILIEUX À PLANTES RARES

Département : Allier

Ensemble de paysages : 5.06 Forêts et bocage du Val-d'Allier
vichyssois

Famille de paysages : Bocage

Atelier mobile n°23 / 27.02.2012 / RD2209, Cognat-Lyonne

« Quand on est botaniste ou naturaliste, il faut toujours jeter un coup d'œil entre les murs des anciens cimetières ». Dans des cimetières comme celui de la chapelle Sainte-Radegonde à Cognat-Lyonne, dans l'Allier, les botanistes du Conservatoire Botanique du Massif Central ont découvert une espèce de *Gagée* qui y a trouvé à la fois un refuge et les conditions nécessaires à son développement. La plante est rare et protégée au niveau national.

Les cimetières, s'ils ne sont pas traités chimiquement, peuvent être le lieu de développement de plantes rares.



Les conditions de faible pression humaine dans les cimetières, associées à des conditions de sécheresse particulières et à un substrat souvent composé de sable et de cailloux, peuvent être favorables à l'installation de certaines plantes rares comme dans le cimetière de Cognat-Lyonne dans l'Allier.

**CHANGEMENTS
DE COMPORTEMENTS
FAVORABLES
À LA BIODIVERSITÉ**

09. « PAYSAGE NOCTURNE » ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Département : Puy-de-Dôme
Ensemble de paysages : 7.02 Plaine du Livradois
Famille de paysages : Bassins
Atelier mobile n°28 / / 21.05.2012 / Ambert

A Châteldon, en 2011, les horaires d'éclairage public ont été adaptés. La raison principale est simple : économies d'énergie et de dépenses publiques. Un petit panneau a été planté à l'entrée du village pour dire qu'il n'y a pas d'éclairage.

Un itinéraire de nuit montrerait l'impact de l'éclairage public sur les fonctionnements naturels et humains du territoire. « Il ne fait pas nuit partout ». Un effort d'aménagement est à faire pour retrouver les éclairages les plus justes. Il y a beaucoup de zones éclairées « par défaut » (zones d'activités, bourgs éclairés toute la nuit, hameaux, monuments...).

Par le biais de ces questions d'économie d'énergie, un paysage nocturne est en train d'apparaître en négatif. Au-delà des trames bleues et trames vertes, on parle aujourd'hui de « corridors noirs ». C'est-à-dire d'espaces continus dans le territoire qui permettent ou ne contraignent pas les importants déplacements d'animaux la nuit.

La commune de Courpière a également mené depuis 2011 des actions de sensibilisation aux conséquences de l'éclairage public de nuit. Le pont de Courpière est éclairé la nuit par plusieurs lampadaires publics et suscite des réflexions autour de la notion actuelle de « corridors noirs ». L'exemple du pont éclairé par un lampadaire public permet de comprendre la relation entre cet éclairage et les comportements de la faune. Il peut être considéré comme une sorte de « mur » pour le transit des poissons ou au contraire favorable aux chauves-souris car il attire beaucoup des insectes dont elles se nourrissent.

Ces intérêts contradictoires ne manquent pas de générer une certaine ambiguïté en terme de décision d'aménagement. L'optimisation du temps d'éclairage, souvent mis en place par défaut, et la question des économies d'énergie et de la réduction du gaspillage sont peut-être les meilleures entrées décisionnelles, abordables par tous.

Ces exemples de réflexions sur les paysages nocturnes témoignent de l'influence directe des décisions de politique publique sur le paysage et la biodiversité. Dans ce cas, il s'agit de décisions facilement réversibles.



**ACTIONS
ET AMÉNAGEMENTS
EN FAVEUR
DE LA BIODIVERSITÉ**

10. LE RÉSEAU DE GARES À CHAUVES-SOURIS

Département : Puy-de-Dôme

Ensemble de paysages : 9.10 Vallée et gorges de la Sioule

Famille de paysages : Vallées, gorges et défilés

Atelier mobile n°18 / 27.10.2011 / Miouze

La petite gare de Miauze dans la vallée de la Sioule est à l'abandon. C'est une situation favorable à la présence de chauves-souris. L'usage des gares désaffectées est recyclé par la présence des chiroptères. Le développement de beaucoup d'espèces de chauves-souris est étroitement lié aux activités humaines. En Lorraine, les ouvrages abandonnés de la ligne Maginot sont devenus des sites Natura 2000 célèbres de gîtes à chiroptères. La configuration du chapelet de mines, souvent accompagnées de bâtiments d'exploitation désaffectés et reliées par le rail dans la vallée de la Sioule, s'apparente à celle de la ligne Maginot et de ses forteresses construites. Les anciennes mines sont des gîtes hivernaux quand les constructions (bâtiments) sont des lieux de reproduction. Les besoins des chauves-souris sont différents en hiver et en été. En hiver, il leur faut une température constante de 8/10°C, qui correspond à celle des galeries de mines. L'été, elles se regroupent en colonie sur des lieux de reproduction qui peuvent être des bâtiments comme des granges, des églises, des gares abandonnées...

Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) s'intéresse aux gares ou bâtiments désaffectés dans lesquels se sont installées des colonies de chauves-souris. Il est en contact avec le Réseau Ferré de France (RFF). Un inventaire des gares à l'abandon a été réalisé. Certaines peuvent être rachetées pour maintenir le gîte des chiroptères. En forêt de Tronçais dans l'Allier, ce sont les maisons forestières qui deviennent des gîtes à chauves-souris. Les fenêtres sont murées et des trous aménagés pour le passage des chiroptères.

11. L'ÉCOLE DES CHAUVES-SOURIS

Département : Allier

Ensemble de paysages : 2.01 Bois Noirs et montagne bourbonnaise

Famille de paysages : Montagnes boisées

Atelier mobile n°23 / 27.02.2012 / Vallée du Sichon, Ferrières

En 2002, le CSA (Conservatoire des Sites de l'Allier) a fait l'acquisition d'une ancienne mine de fluorine dans le secteur de Busset. La mine est un gîte d'hibernation pour plus d'une cinquantaine de petits rhinolophes, accompagnés d'autres espèces de chauves-souris. Des travaux ont été réalisés depuis 2005 pour fermer et mettre en sécurité le site afin de permettre aux chauves-souris de s'installer en plus grande quantité. Entre Busset et Cusset s'étend un autre secteur de gîtes hivernaux plus isolés. Le grenier de l'église de Busset sert aux femelles de petits rhinolophes pour donner naissance et élever leur unique petit pendant l'été. (Source : *La lisette*, lettre d'information annuelle du Conservatoire des Sites de l'Allier, mai 2012).

A Dompierre-sur-Besbre, une colonie de Grand murin d'environ 300 individus a été recensée dans les combles de l'école. Une caméra a été mise à disposition de l'instituteur pour observer la colonie et prolonger le travail de sensibilisation du CSA.

12. UNE PLACE POUR LES GENÊTS ET LES RAPACES

Département : Cantal

Ensemble de paysages : 1.05 Monts du Cantal

Famille de paysages : Hautes terres

Atelier mobile n°9 / 19.07.2011 / planèze de Saint-Flour

Au pied des clôtures qui séparent les prés de la route, les graminées et parfois les genêts occupent le terrain sur une bande de moins d'un mètre. Les piquets de clôture sont en bois. On peut souvent observer un rapace posé sur l'un d'eux.

Dans la planèze de Saint-Flour, le DOCOB (document d'objectifs) de Natura 2000 incite les agriculteurs à poser des clôtures constituées de piquets en bois qui sont accueillants pour les rapaces (poste d'observation) et participent d'un environnement qui leur est favorable.



Les piquets en bois des hautes terres auvergnates installés par les agriculteurs sont, comme ici dans la planèze de Saint-Flour, des perchoirs potentiels pour les rapaces.

13. LE CHEMIN DES CRAPAUDS

Département : Puy-de-Dôme

Ensemble de paysages : 1.01 Chaîne des Puys

Famille de paysages : Hautes terres

Atelier mobile n°17 / 26.10.2011 / RD90, Lac de la Cassière

Les crapauds communs (*Buffo Buffo*) se reproduisent dans le lac de la Cassière, près d'Aydat dans le Puy-de-Dôme. Deux anses au sud du lac sont des sites de reproduction. L'espèce est protégée au niveau national. Chaque printemps, les crapauds migrent de leur lieu d'hivernage vers leur site de reproduction. En avril et mai, ils cherchent à rejoindre les rives du lac (migration pré-nuptiale). Leur site d'hivernage se trouve soit dans les cheires (vers lesquelles ils ne trouvent pas d'obstacle à leur migration) soit dans les forêts à l'est du lac. Dans ce deuxième cas, les crapauds doivent traverser les zones d'habitation avec leurs jardins et clôtures, qui forment une bande entre le lac et la forêt, ainsi que la route départementale D90 très fréquentée. En automne, ils font le chemin inverse pour rejoindre la forêt (migration post-nuptiale). Devant l'hécatombe de crapauds chaque année, un collectif s'est créé et a donné naissance à une association HYLA 63 pour mettre en œuvre un comptage des crapauds écrasés puis proposer à la fois un programme d'action de sensibilisation et un aménagement pour évaluer et limiter temporairement le problème avant la construction d'un véritable crapauduc. Un programme scolaire a permis une sensibilisation des habitants au problème. Une « barrière à crapauds » a été installée au-dessus de la zone d'habitation par les enfants et une quinzaine de bénévoles adultes. Une bâche de 663 mètres de longueur a été installée, retenues par 215 piquets de châtaigniers. Les crapauds sont arrêtés par la bâche et en cherchant leur chemin tombent dans les trente deux seaux enterrés à intervalles réguliers tout le long de l'ouvrage. Tous les matins, on récupère les seaux et on amène les crapauds dans le lac.

Le montant total de la barrière s'est élevé à 1780 euros (coût du matériel, coût de transport des élèves, matériel pédagogique, achat de deux panneaux de signalisation). L'opération a été financée à la fois par les fonds propres de l'école élémentaire d'Aydat

et par l'aide attribuée par l'Etat dans le cadre de l'opération 1000 défis pour ma planète (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable). Cinq jours de travail ont été nécessaires pour la réalisation de l'ouvrage par une quinzaine de bénévoles. Deux panneaux de signalisation routière (« traversée de crapauds ») ont été installés sur la D90 à l'entrée et à la sortie de Cassière. Un panneau en lave émaillée explique par des textes et dessins inspirés du travail des enfants de l'école la migration du crapaud et l'action de sauvetage en cours. Il a été financé par le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre (SMVV) en charge de l'animation du Contrat de Rivière « Vallée de la Veyre - lac d'Aydat ». Une sculpture de crapaud est posée sur une pierre.

Au lac de la Cassière, dans le Puy-de-Dôme, sous l'impulsion d'une association et avec l'appui de l'école primaire, un travail de sensibilisation a conduit à la réalisation d'un crapauduc pour éviter l'hécatombe des crapauds qui traversaient une route pour se reproduire sur les bords du lac.



14. LES MARES COMMUNALES DE L'ALLIER

Département : Allier

Ensemble de paysages : 5.01 Bocage bourbonnais, Combraille (5.03), Sologne bourbonnaise (5.04)

Famille de paysages : Bocage

Atelier mobile n°24 / 28.02.2011

Les mares sont un signe distinctif des paysages de l'Allier. Dans certains secteurs, elles sont présentes en telle densité qu'on peut facilement parler dans ce cas de motif paysager. Une action du Conservatoire des Sites de l'Allier (CSA) porte sur ces mares et leur remise en état compte tenu de leur abandon progressif.

Les mares sont des espaces qui échappent à l'idée de « site majeur ». Ce sont de petits espaces qui participent de l'environnement ordinaire des habitants. Si elles sont ordinaires, les espèces qu'on y trouve ne le sont pas. Malgré la multiplicité de leurs atouts, en particulier de leur fonction écologique, la culture des mares a été peu à peu abandonnée. Certaines ont été comblées. « Une étude menée en 2000, sur la commune de Bourbon l'Archambault dans le Bocage Bourbonnais (5.01) a permis de mettre en évidence la disparition de près de la moitié des mares communales en l'espace de cinquante ans. » (Source : *La lisette*, lettre d'information annuelle du Conservatoire des Sites de l'Allier, avril 2011 + mai 2012).

Le CSA a demandé aux maires de l'Allier s'ils désiraient conserver et restaurer leurs mares communales. Trente-quatre maires ont répondu favorablement. Des travaux ont été réalisés pour redonner vie à ces sites. Des espèces rares ont pu s'y réinstaller comme le Triton crêté ou le Sonneur à ventre jaune.



15. LE VERGER CONSERVATOIRE

Département : Puy-de-Dôme

Ensemble de paysages : 4.04 Bas-Livradois

Famille de paysages : Campagnes d'altitude

Atelier mobile n°29 / 22.05.2012 / Tours-sur-Meymont

Le verger conservatoire régional des espèces fruitières a été implanté aux abords du bourg de Tours-sur-Meymont dans le Bas-Livradois. Une esplanade permet d'accéder à une petite construction en forme de porte qui sert d'entrée libre au verger. Elle domine les terrains en pente sur lesquels ont été plantés plus de trois-cents fruitiers. Deux-cents variétés différentes sont cultivées, dont environ cent-trente de pommes auvergnates, une trentaine de poires, des cerisiers, des pruniers, des pêchers, des châtaigniers, des amandiers, des figuiers, des néfliers... Le verger est le résultat d'un long travail de collecte des variétés et des témoignages concernant la culture passée des fruitiers en Auvergne, qui a permis de comprendre pourquoi les anciens ont conservé certaines variétés plutôt que d'autres (adaptation à l'altitude,

bonne conservation, bon goût, aptitude à la cuisson...).

L'Auvergne est traditionnellement très liée à la culture fruitière. Dans les années 1960, le Puy-de-Dôme était encore le deuxième département français producteur de pommes après le Rhône. La plantation du verger, sa gestion et l'animation du site ont été confiées au Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN). Le terrain appartient à la Commune. Un bail emphytéotique a été passé avec le CREN. Le contrat de gestion est tripartite entre la Commune, le CREN et une société qui emploie des jeunes en insertion.

Le site permet à la fois la redécouverte, la préservation, la reproduction et la réintroduction des espèces fruitières anciennes sur le territoire auvergnat. Il sert de plus d'exemple de gestion entièrement favorable à la biodiversité. Des manifestations de sensibilisation et d'échanges ont lieu une dizaine de fois par an. Une presse est installée lors de la foire aux pommes de la Saint-Géraud en automne.



16. « BUTTONS THERMOPHILES » ET URBANISATION

Département : Allier

Ensemble de paysages : 8.01 Val-d'Allier

Famille de paysages : Vals et grandes rivières de plaine

Atelier mobile n°23 / 27.02.2012 / RD558, vers les Bussonnets

Entre Creuzier-le-Vieux et Creuzier-le-Neuf près de Vichy dans l'Allier, un bouton thermophile forme un léger relief émergeant des champs plats. Les boutons thermophiles sont de petites buttes en bord de Limagne sur lesquelles on trouve des lambeaux de pelouses calcaires (pelouses sèches), milieux très attractifs pour un certain nombre d'espèces protégées de plantes et d'insectes. Ces milieux qui peuvent faire partie du réseau Natura 2000, ont été historiquement exploités : pour la vigne, comme celui d'Ebreuil par exemple, où le coteau sillonné d'anciens murets domine le bourg ; pour l'arboriculture comme à Gannat. La plupart de ces coteaux calcaires ont été délaissés. Ils sont entrés récemment dans la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) menée par le Conseil Général. Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de l'Allier est fortement impliqué dans la connaissance, la préservation et la gestion de ce réseau de sites.

Dans l'agglomération de Vichy, dans la zone du Creuzier, une série de boutons forme une sorte de continuité biologique fragmentée, favorable notamment à « l'espèce phare » des coteaux calcaires, l'Azuré du serpolet (petit papillon bleuté de la famille des Lycaenidae). L'espèce ne pond que sur le thym ou l'origan. La réussite de sa reproduction est liée à la présence sur le site d'une fourmi du genre *Myrmica* qui nourrit les chenilles en échange de miellat. Elle exige des échanges réguliers d'individus entre différents sites proches (*métapopulation*). Il faut que certains individus puissent circuler entre chaque tache de colonisation. Sur les coteaux de Gannat, l'urbanisation a gagné les couloirs biologiques et les populations de ce papillon sont en baisse. Sur les boutons du Creuzier, le réseau de sites fonctionne encore relativement bien. La présence du papillon dans ces milieux joue un rôle important, car elle est un indice de leur état de préservation ou de dégradation. Cependant, à proximité directe de l'agglomération de Vichy, il est menacé par l'ex-



pansion urbaine et l'artificialisation des milieux. Des préconisations pour préserver le réseau de sites ont été fournies par le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier dans le cadre du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle de l'agglomération vichyssoise.

Par son passé agricole, l'espace de la zone du Creuzier s'est organisé en habitat dispersé. Cette dispersion est une spécificité locale. Le CEN Allier a constaté aujourd'hui que cette forme dispersée de l'urbanisation ne gêne pas le papillon notamment parce qu'elle préserve la coexistence entre urbanisation et continuités biologiques. Les espèces les plus rares sont souvent celles qui requièrent les conditions les plus particulières (source : *La lisette*, lettre d'information annuelle du Conservatoire des Sites de l'Allier, avril 2011).

Le rôle indispensable de ces continuités pour la préservation de la biodiversité est aujourd'hui connu. Le maintien de couloirs biologiques est au cœur des enjeux du SRCE (schéma régional de cohérence écologique) qui définit un maillage de « trames vertes et bleues » assurant une connexion entre les milieux. En organisant l'extension de l'urbanisation, ces coupures vertes auront aussi inmanquablement un impact paysager important.

17. LES COTEAUX CALCAIRES DU MONT LIBRE À GANNAT

Département : Allier

Ensemble de paysages : 6.02 Limagne de Gannat/Saint-Pourçain

Famille de paysages : Limagnes et terres de grandes cultures

Atelier mobile n°23 / 27.02.2012 / Mont Libre, Gannat

Les coteaux calcaires du Mont Libre surplombent Gannat vers le sud-ouest. Ils font partie du réseau des sites de pelouses calcaires mis récemment en évidence par le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) : Mont Libre et coteaux des Chapelles près de Gannat et pelouses des Diagots près de Jenzat et Saulzet. Les pelouses calcaires du Mont Libre sont reliées à d'autres coteaux thermophiles à l'ouest de Gannat. L'ensemble forme un espace fragmenté favorable aux métapopulations de l'Azuré du Serpolet. Mais aujourd'hui, en raison de la dégradation des milieux et des couloirs biologiques, les connexions entre les pelouses sont compromises.

Le Mont Libre est un Espace Naturel Sensible du Conseil Général de l'Allier. L'accès se fait par une ancienne carrière abandonnée où l'on exploitait le calcaire, comme au Puy Clermont voisin. Après l'abandon du coteau par les arboriculteurs, un bois de pins a été planté. Les habitants de Gannat y sont attachés et viennent s'y promener. Le coteau est un espace naturel de proximité très facile d'accès.

Les méthodes d'intervention des CEN sont calquées sur les principes du Conservatoire du Littoral qui visent à conserver les sites, en relation avec les pratiques et usages de leurs habitants, dans le but de conserver les espèces. Il faut donc s'attacher à la compréhension du contexte local. Sur le Mont Libre, le CEN Allier, n'a pas proposé une coupe radicale du bois de pins mais une dédensification progressive, de manière à en conserver le bénéfice paysager pour les habitants. Les espaces ouverts ont été remis au pâturage selon un cahier des charges établi en collaboration entre l'éleveur et le CEN.



Le chapelet de coteaux calcaires près de Gannat forme un site Natura 2000. Le sommet du Mont Libre est géré selon des modalités établies par le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier (CEN). La gestion des prairies calcaires se fait par pâturage d'un troupeau d'anesses et de brebis.

18. AMÉNAGEMENTS DE PRÉS SALÉS

Département : Puy-de-Dôme

Ensemble de paysages : 9.01 Défilés du Val d'Allier

Famille de paysages : Vallées, gorges et défilés

Atelier mobile n°20 / 30.01.2012 / RD1 vers Sainte-Marguerite

Il y a environ six cents sources minérales en Auvergne dont une vingtaine sont salées (sources du marais de Saint-Beauzire, sources du Saladis, source de Saint-Floret...). Quand on leur permet de s'écouler, le milieu alentour devient propice au développement de plantes halophiles, plantes qui poussent habituellement sur les littoraux.

A Saint-Maurice-ès-Allier, la source salée de Sainte-Marguerite est exploitée depuis les années 1990 par le groupe agro-alimentaire qui a racheté la société d'embouteillage. Un nouveau bâtiment a été construit. Un accord a été passé avec le groupe commercial, pour laisser une des sources s'écouler en modifiant la tranchée qui avait été creusée pour canaliser l'eau. Une prairie humide salée s'est reconstituée où l'on trouve deux plantes littorales : l'Atropis distans (*Puccinellia distans*) et le Plantain maritime (*Plantago maritima*). La gestion du terrain a été confiée au CREN (Conservatoire Régional des Espaces Naturels).

Aux sources de la tête de Lion près de Saint-Nectaire, l'eau s'écoulait sur un caniveau qui allait à la rivière en passant sur un chemin. Le chemin a été aménagé pour que l'eau salée s'écoule sur une prairie qui est tondue une fois par an après égrenage.

Pour une autre source, des travaux ont permis de retrouver le sol d'origine et des plantes halophiles sont réapparues. Les graines étaient restées dans le sol et avaient conservé leur pouvoir germinatif.

Sur une rive de l'Allier, la source des Saladis près de l'usine d'embouteillage et de la zone de captage de Sainte-Marguerite fait partie du chapelet de sources salées

auvergnates. Aux abords des sources, un aménagement a été réalisé pour informer les visiteurs de la particularité du lieu et permettre à la végétation halophile de se développer ; une aire de parking à une centaine de mètres, des panneaux d'information. L'endroit de la source est une sorte de « grande mare » autour de laquelle a été installé un filin métallique à une vingtaine de centimètres de hauteur, indiquant les zones à ne pas piétiner. Des rochers ont été posés le long du chemin pour les mêmes raisons. Le CREN est chargé de l'aménagement et de la gestion du site. Un entretien minimum (fauche) et des chantiers bénévoles de nettoyage sont régulièrement organisés. Quatre espèces sont emblématiques de ce genre de milieu salé : le Glaux maritime, la Spergulaire marginée, le Troscart palustre, le Plantain maritime (Source : panneau sur site).



Des aménagements et une gestion simples sont réalisés sur les sites de sources d'eau salée. Dans les prés salés qui en résultent apparaissent des plantes halophiles que l'on rencontre habituellement sur les littoraux atlantiques.

19. UN MILIEU RARE DANS UN ENVIRONNEMENT PÉRIURBAIN

Département : Puy-de-Dôme

Ensemble de paysages : 6.01 Grande limagne et plaine de Varennes

Famille de paysages : Limagnes et terres de grandes cultures

Atelier mobile n°18 / 27.10.2011

Le pré salé continental de Saint-Beauzire est un site Natura 2000 de treize hectares. C'est un milieu très rare en France, divisé en trois morceaux par l'univers périurbain dans lequel il est situé (agglomération de Clermont-Ferrand). L'A71 a coupé le marais en deux en 1987. Un quart de la superficie du site est occupé par une activité agricole.

Une partie se trouve au milieu des pistes d'essai Michelin (1 ha, soit 10%). Une convention de partenariat a été passée, qui permet d'assurer un suivi écologique pour voir comment le site évolue.

Les objectifs poursuivis sont de « restaurer les zones salées quand elle ont été dégradées, d'améliorer les connexions écologiques entre les habitats, de restaurer le fonctionnement hydraulique du marais, de mettre en place une gestion agricole durable du site, d'évaluer l'état de conservation des habitats, de sensibiliser le public à la protection des prés-salés continentaux ».

20. LE RETOUR DU MOUTON

Département : Haute-Loire

Ensemble de paysages : 1.07 Devès

Famille de paysages : Hautes terres

Atelier mobile n°3 / 26.05.2011 / Ouides

Dans un vallon très sauvage d'un affluent de l'Allier, sur les bords du Devès, les pentes sont envahies par une lande à genêts. Quelques taches de pelouses sèches apparaissent encore, répertoriées comme habitat à protéger par Natura 2000. Pour préserver l'un de ces sites, une Association Foncière Pastorale (AFP) a été créée par la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles pour permettre aux agriculteurs et propriétaires de se réunir autour d'un projet de réintroduction du mouton et de la pratique du parcours. Le projet a été rendu possible par les intérêts combinés de préservation des milieux, de protection face aux risques d'incendies et de nécessité de réintroduire une forme de sociabilité dans ces territoires par la présence des hommes.

De l'autre côté de l'Allier, dans la vallée de la Desges, des parcelles ont été brûlées sur les versants. Le phénomène d'incendie lié aux enrichissements pourrait devenir un enjeu d'aménagement. C'est pourquoi, entre autres, les initiatives de remise en parcours de certains territoires par les moutons (AFP) sont encouragées.



Dans ces vallons du Devès qui descendent vers l'Allier, on encourage le retour du mouton pour préserver les milieux d'intérêt communautaire de prairies sèches, mais aussi pour éviter l'enfrichement qui augmente le risque d'incendies. L'intérêt sécuritaire rejoint l'intérêt naturaliste.

21. SCARIFICATION DES ESTIVES

Département : Puy-de-Dôme

Ensemble de paysages : 1.02 Monts Dore

Famille de paysages : Hautes terres

Atelier mobile n°17 / 26.10.2011 / Col de la Croix-St-Robert

Sur les versants des reliefs autour du col de la Croix Saint-Robert dans les Monts Dore, certaines prairies d'estive paraissent comme « scarifiées ». Les mesures agro-environnementales poussent à la conservation de la diversité des estives. C'est pourquoi, certaines se faisant « grignoter » progressivement par la bruyère, les éleveurs les nettoient au girobroyeur pour que l'herbe revienne mieux. Les troupeaux peuvent alors passer et brouter plus facilement.



Les mesures agro-environnementales encouragent les éleveurs à préserver leurs estives de l'enfrichement qui les guette, comme ici au col de la Croix-Saint-Robert dans les Monts Dore.

**PROTECTIONS
D'ESPACES
POUR DES RAISONS
DE BIODIVERSITÉ**

22. LA CISTUDE DE L'AÉRODROME

Département : Allier

Ensemble de paysages : 8.01 Val d'Allier

Famille de paysages : Vals et rivières de plaine

Atelier mobile n°23 / 27.02.2012 / RD6 en dir. de Vichy

Les boires sont des bras morts de l'Allier, vestiges et témoins de sa divagation au cours du temps. Ce sont des milieux humides d'eau stagnante. La boire des Carrés est un Espace Naturel Sensible (ENS) défini par le Conseil Général de l'Allier. C'est un vestige du cours de la rivière tel qu'il était vers 1945. Cette boire se trouve aux portes de l'agglomération de Vichy, prise entre diverses infrastructures construites ces cinquante dernières années. Cependant sa qualité écologique est restée importante. Elle a pour particularité de servir de limite à l'aérodrome de Vichy. La Cistude d'Europe (espèce de tortue autochtone qui bénéficie à l'échelle nationale d'une protection intégrale), présente dans la boire, se reproduit dans des zones sableuses sur les bords de l'aérodrome. La présence de l'aérodrome préserve ces espaces de reproduction de la fréquentation humaine et de grandes transformations irrémédiables.

23. LES CARRIÈRES DE NASSIGNY : UNE HISTOIRE D'ENS

Département : Allier

Ensemble de paysages : 8.03 Vallée du Cher

Famille de paysages : Vals et grandes rivières de plaine

Atelier mobile n°25 / 29.02.2012 / Nassigny

Les carrières de Nassigny, dans le Val de Cher près de Vallon-en-Sully, ont été exploitées pour la construction de l'autoroute A71. Avant exploitation, la zone, en bord de Cher et de bocage, était connue de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) pour l'installation d'une colonie de Héron cendré et de Bihoreau gris. Les carrières ont très largement modifié les milieux. L'exploitation achevée, un plan d'eau a été créé. Le site a été recolonisé par une faune très intéressante. Il y a une quinzaine d'années, il a fait l'objet d'une démarche de création de Réserve Naturelle Volontaire. Après avoir été géré par le CPIE (centre permanent d'initiation à l'environnement) de Tronçais, il est depuis 2011 sous gestion de la LPO (ligue de protection des oiseaux) et est devenu un ENS du Conseil Général de l'Allier. Un plan de gestion a été élaboré qui vise à la conservation d'espaces ouverts et de certains milieux pionniers, par des actions de restauration et de gestion (fauche exportatrice, débroussaillage de prairie, pâturage extensif, réouverture de boire, création de mares...).

24. DES PRÉS PEU ORDINAIRES

Département : Allier

Ensemble de paysages : 8.01 Val-d'Allier

Famille de paysages : Vals et rivières de plaines

Atelier mobile n°26 / 28.03.2012 / RD101 Aubigny, lieu-dit Lieu Mathé

Une propriété agricole de cinq hectares de prairies et de friches va être placée en Espace Naturel Sensible par le Conseil Général de l'Allier. C'est un grand pré bordé d'une haie et de bois en friche, traversé par une ligne électrique. La zone ne fait pas partie du réseau de sites Natura 2000. Elle a échappé à tous les systèmes de recensement des milieux et habitats naturels d'importance. Elle est passée entre les mailles du filet du fait de son caractère apparemment très ordinaire. Pourtant, en y regardant bien, il s'y trouve rassemblés sur un espace réduit tous les milieux naturels emblématiques de l'Allier : une zone de prairie sèche au sommet d'une butte, une zone de prairie humide, une rare tourbière de plaine... On peut y voir dans une zone humide de touradons et de sphaignes des pieds de *Drosera* à feuille ronde, habituellement très présente en altitude. C'est une des dernières stations de plaine pour cette plante carnivore. La *Drosera rotundifolia* est indicatrice des zones à eau très pure. Elle est protégée au niveau national. Elle est accompagnée de *Potamogeton x nitens*. Le Conseil Général investit dans certains travaux d'aménagement et de gestion très simples. En accord avec l'agriculteur, un platelage léger a été installé sous un bosquet pour permettre l'accès à la tourbière en traversant un petit ruisseau. Des arbustes et arbres de la friche ancienne sous laquelle la tourbière se trouve coincée doivent être retirés pour éviter son assèchement à terme et sa disparition. L'arrachage se fera à la main grâce à un chantier de jeunes. L'entretien se fera de la manière la plus écologique possible. Les bêtes pourront continuer à venir sur la zone mais sous réserve de quelques précautions. Enfin, les haies seront restaurées en poursuivant l'idée d'un joyau caché au milieu d'un paysage ordinaire.



*Ce pré apparemment quelconque est en réalité l'une des dernières stations de plaine pour une plante de tourbière (*Drosera rotundifolia*). C'est l'exemple type d'un espace biologiquement remarquable et rare qui échappe au regard par son caractère très ordinaire.*

25. LE MASSIF FORESTIER DE LA COMTÉ

Département : Puy-de-Dôme

Ensemble de paysages : 6.03 Billomois-Comté

Famille de paysages : Limagnes et terres de grandes cultures

Atelier mobile n°20 / 30.01.2012 / D14, près de Vic-le-Comte

La forêt de la Comté est une forêt ancienne de chênes, de charmes, de tilleuls... Dans les années 60, avec le déclin de l'utilisation locale du bois pour le chauffage et sous la pression du Fonds Forestier National (F.F.N.), des enrésinements importants ont eu lieu, notamment dans les forêts publiques (300 ha de plantations résineuses).

Cette forêt a une très longue histoire. Au 17^{ème} siècle, elle était considérée comme l'une des plus belles forêts de France. C'est un vestige historique progressivement grignoté par l'expansion du territoire agricole. Au-delà de sa qualité naturelle actuelle en terme de faune et de flore (habitats Natura 2000, ZNIEFF), c'est aussi le massif volcanique le plus ancien d'Auvergne. Une mission naturaliste a eu lieu entre 2008 et 2010 avec le célèbre « radeau des cimes » pour inventorier la flore et la faune, du sol de la forêt à la canopée.

Une partie de la forêt a été acquise par le Conseil Général du Puy-de-Dôme en 2000 (moins de six cents hectares pour une superficie totale du massif forestier de 1500 hectares), qui en a fait un Espace Naturel Sensible (ENS). Un ENS est un site « naturel, menacé, rendu vulnérable par des perspectives d'urbanisation, de développement économique, par des risques de pollution, voire par une fréquentation touristique importante ou, au contraire, fragilisé par une absence d'entretien, un état d'abandon ». Il fait à ce titre l'objet d'une gestion particulière de préservation. Un comité de pilotage a été mis en place entre 2001 et 2003 pour définir des modalités de gestion et d'accueil du public en concertation entre autres avec les élus des communes concernées et l'Office National des Forêts (ONF). De 2003 à 2005, six aires de stationnement ont été aménagées, la maison forestière a été réhabilitée en « poste de gardiennage », un arboretum des essences locales et une mare à vocation pédagogique ont été créés, trois chemins de découverte pédagogique et une structure d'accueil du public ont vu le jour, etc.



La protection et la gestion de l'ENS de la forêt de la Comté dans le Puy-de-Dôme s'accompagnent d'une communication très importante du Conseil Général et des offices de tourisme sur ces espaces.

26. RECONVERSION DES CARRIÈRES DU PLAID

Département : Allier

Ensemble de paysages : 5.01 Forêts et bocage bourbonnais

Famille de paysages : Bocage

Atelier mobile n°25 / 29.02.2012 / Hameau du Plaid

Des carrières de roches calcaires ont été exploitées il y a longtemps des deux côtés de la route près du hameau du Plaid, sur la commune de Valigny. Puis, elles ont été abandonnées. D'un côté de la route, elles ont été reconverties en décharge communale, jusqu'à l'époque où le réseau des déchetteries s'est généralisé. L'ancienne décharge a été réhabilitée ensuite avec l'aide de l'ADEME et du Conseil Général. Une pépinière d'arbres alignés a été plantée.

De l'autre côté de la route, les carrières du Plaid, sont longtemps restées à l'abandon. Une végétation spontanée s'est développée. La carrière a l'apparence d'une ruine-décor de cinéma. On y a récemment répertorié trois habitats d'intérêt faunistique et floristique : pelouses sur débris rocheux ; pelouse semi-sèche à *Bromus erectus* ; et pelouses du *Xerobromion*.

La carrière forme un petit bout de territoire rocheux calcaire qui s'apparente aux pelouses calcaires des buttons thermophiles près de Vichy et des coteaux près de Gannat dont il est une forme isolée au nord de l'Allier. Des espèces rares y sont observées.



Le décor de cinéma semi-désertique des calcaires du Plaid dans l'Allier, encore à ciel ouvert mais en phase de recolonisation par le végétal, recèle trois habitats d'intérêt faunistique et floristique de pelouses calcaires thermophiles.

27. LES TUNNELS DES GORGES DU CHAVANON

Département : Puy-de-Dôme

Ensemble de paysages : 4.05 Combrailles / 9.08 Vallée et gorges de la Dordogne

Famille de paysages : Campagnes d'altitude / Vallées, gorges et défilés

Atelier mobile n°16 / 25.10.2011 / D73 pont près de Vedrine

Les gorges du Chavanon sont intégrées dans un SIC (Site d'Intérêt Communautaire) au sein du réseau des sites Natura 2000. L'intitulé du site est : tunnels des gorges du Chavanon. Il régit la protection de chauves-souris installées dans les anciens tunnels de la voie de chemin de fer désaffectée Paris-Béziers, qui longeait les gorges du Chavanon. Quatre tunnels sont dans le périmètre du site et deux, situés de l'autre côté du Chavanon dans le département de la Corrèze, sont hors du site. Une proposition d'extension du site en Corrèze a été faite dans le DOCOB (Document d'Objectifs).

28. LA GARENNE DE SAINT-SANTIN

Département : Cantal

Ensemble de paysages : 7.04 Bassin de Maurs-la-Jolie

Famille de paysages : Bassins

Atelier mobile n°16 / 25.10.2011 / Saint-Santin-de-Maurs

La Garenne de Saint-Santin est une particularité géologique très visible. C'est une ex-croissance calcaire qui domine le village, une butte témoin qui s'insère dans un alignement de quatre émergences karstiques qui annoncent les causses du Quercy (colline du four à Chaux, Montmurat et Montredon). Le relief est entouré d'une couronne forestière de chênes pubescents et de hêtres. Elle s'insère dans un site Natura 2000 qui comprend aussi l'émergence de Montmurat, intitulé les coteaux calcaires de Saint-Santin de Maurs et de Montmurat : vallées et coteaux thermophiles de la région de Maurs. Plus d'une trentaine d'espèces d'orchidées y ont été observées. L'endroit est utilisé comme lieu de promenade et belvédère panoramique.

29. « PRENDS TOI GARDE » AU MARAIS

Département : Cantal

Ensemble de paysages : 7.03 Bassin d'Aurillac

Famille de paysages : Bassins

Atelier mobile n°15 / 24.10.2011 / D461 vers Prentegarde

Une toponymie locale « Avise toi », « Passe vite », et « Prentegarde » illustre bien la perception négative ancestrale de la zone des marais de Cassan et de Prentegarde. A tel point qu'elle a fait régulièrement l'objet de « projets rebuts » (décharge, usine d'incinération...) jusqu'à ce que l'endroit soit proposé comme site d'intérêt communautaire en 2002 et intégré dans le réseau des Sites Natura 2000. Le site Natura 2000 du Marais de Cassan et de Prentegarde couvre 507 hectares d'une « zone vallonnée au relief peu marqué où les zones humides et les cours d'eau sont très présents ce qui lui donne son originalité et son caractère exceptionnel ». Un projet de décharge semble avoir été le déclencheur d'une mécanique de protection et de gestion. Une *association pour la valorisation des camps du Cassan et du marais de Prentegarde* a vu le jour en 1998. En 2002, un SIVU (Syndicat à Vocation Unique) a été créé pour fédérer les trois communes concernées et assurer la connaissance, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel. Il travaille pour la préservation et la gestion de la zone avec le CEN Auvergne, en lien avec l'ONF et le CPIE.



En 2003, 400 ha du site du marais de Cassan dans le bassin d'Aurillac ont été classés ENS (Espace Naturel Sensible) par le Conseil Général, de manière à permettre la réalisation d'un schéma directeur sur les zones humides du SIVU. Cet acte de protection a transformé le regard négatif sur la zone de marais en démarche positive (valorisation de la richesse naturelle).

30. LES TOURBIÈRES DU NORD-OUEST CANTALIEN

Département : Cantal

Ensemble de paysages : 1.03 Cézallier

Famille de paysages : Haute-terres

Atelier mobile n°11 / 21.07.2011 / RD9, vers Jolan

La tourbière du Jolan fait partie de l'ensemble des tourbières et zones humides du nord-est cantalien, regroupées en un site Natura 2000 qui fait l'objet d'un DOCOB (document d'objectifs). La tourbière est un ancien terrain sectionnal qui a été communalisé.



31. MOULES PERLIÈRES

Département : Cantal

Ensemble de paysages : 4.06 Châtaigneraie cantalienne

Famille de paysages : Campagnes d'altitude

Atelier mobile n°14 / 30.09.2011 / D617, au bord de la Rance, chapelle Notre-Dame-du-Pont

Au sud-ouest du Cantal, la Rance, le Célé et la Veyre, rivières aux eaux cristallines sur sol granitique, sont favorables à la présence de moules perlières, sous réserve d'une eau de qualité, non polluée. Les rivières de ce bassin hébergent de plus des populations d'écrevisses à pattes blanches, de lamproies de Planer et de Chabots. Le Syndicat mixte du Bassin de la Rance et du Célé permet la mise en place d'une gestion conservatoire de ces espèces. Un Contrat de rivière Célé a été mis en place de 2004 à 2006. La démarche a donné lieu à l'établissement d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur le bassin hydrographique du Célé. Le SAGE a quatre grands objectifs : améliorer la qualité des eaux ; gérer quantitativement la ressource ; restaurer et entretenir les milieux aquatiques ; mettre en valeur le patrimoine du bassin du Célé.

32. ARRÊTÉ DE BIOTOPE DE L'ALLIER

Département : Allier

Ensemble de paysages : 8.01 Val d'Allier

Famille de paysages : Vals et grandes rivières de plaine

Atelier mobile n°23 / 27.02.2012 / Saint-Germain-des-Fossés

Les cartes de 1750 montrent que le cours de l'Allier était alors en tresses, qu'il n'était pas constitué comme aujourd'hui d'un chenal unique. A partir de 1860, le cours est devenu plutôt linéaire comme aujourd'hui.

L'*arrêté préfectoral de protection de biotope* (APB ou APPB), est un arrêté, pris par le préfet, pour protéger un habitat naturel abritant une ou plusieurs espèces animales et/ou végétales sauvages et protégées.

Un arrêté de biotope a été pris pour protéger les habitats sur l'espace de mobilité de l'Allier en 2011, ceci pour préserver d'une part les espèces protégées occupant ce milieu (Oedicnème criard, héron bihoreau, campagnol amphibie, cistude d'Europe, lézard des souches, cuivrés des marais, marsilée à quatre feuilles...) en lien avec la réserve naturelle nationale du Val d'Allier et d'autre part les ressources en eau potable de la nappe alluviale de l'Allier. C'est un secteur propice aux activités agricoles et forestières qui doivent désormais évoluer pour développer des pratiques appropriées à la préservation de ces milieux : pour le retournement des sols, le sursemis, la mise en culture de nouvelles terres, les traitements phytosanitaires, les amendements, les dépôts de gravats, de déchets végétaux ou autres, plantations forestières non autochtones, comblements des dépressions, bras morts et zones humides...



Les boires de l'Allier sont des bras morts de l'Allier, vestiges et témoins de sa divagation au cours du temps. Un arrêté de biotope a été pris pour protéger les habitats sur l'espace de mobilité de la rivière en 2011. L'intérêt naturaliste se superpose à l'intérêt sanitaire de préservation de la qualité des nappes phréatiques qui alimentent en eau potable une grande partie du département.

33. LA FUTAIE DE TRONÇAIS

Département : Allier

Ensemble de paysages : 5.01 Forêts et bocage bourbonnais

Famille de paysages : Bocage

Atelier mobile n°25 / 29.02.2012 / RD28, Meaulne

La forêt fait l'objet de beaucoup de convoitises et a été depuis longtemps le lieu d'usages et d'activités humaines multiples. Au 17^{ème} siècle, Colbert décide de constituer dans les forêts royales des réserves de bois de batellerie pour l'avenir. La futaie du même nom est aujourd'hui l'un des derniers témoins de cette histoire politique et forestière. En 1976, il reste soixante-treize hectares de la célèbre « futaie Colbert », âgée de trois cents ans. Aujourd'hui, il reste treize hectares des plus vieux arbres. Le reste étant en régénération. La futaie Colbert a été classée en Réserve Biologique Dirigée par l'ONF (office National des Forêts). Elle n'est plus exploitée en sylviculture de manière à favoriser la biodiversité importante liée aux vieux peuplements. L'enjeu de biodiversité fait entrer dans la forêt des intérêts qui diffèrent de ceux de l'exploitation purement forestière. L'ensemble du massif a été identifié comme ZNIEFF de type 1 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique). Un peu plus d'1/10^{ème} de la superficie du massif a été inscrite au réseau Natura 2000 (environ mille trois cents hectares). Enfin, une centaine d'hectares a été placée en Réserve Biologique Intégrale à l'occasion de l'aménagement forestier de 1994.



Au-delà de la pure exploitation de la forêt, l'histoire des pratiques liées à la forêt hors sylviculture et la dimension de milieu favorable à la biodiversité sont en train de modifier la manière dont on regarde la forêt de Tronçais et, progressivement, les visées que la collectivité peut en avoir pour l'avenir.

34. HISTOIRE DE LA NAISSANCE D'UNE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE

Département : Puy-de-Dôme

Ensemble de paysages : 1.02 Monts Dore

Famille de paysages : Hautes-terres

Atelier mobile n°16 / 25.10.2011 / vers La Morangie

La Réserve Naturelle Nationale de Chastreix-Sancy de 1854 hectares est créée en 2007. Elle se juxtapose à celle de la vallée de Chaudefour et intègre au sud du massif du Sancy des hauts lieux botaniques subalpins, les tourbières de pente de la vallée de la Fontaine Salée, la hêtraie et les tourbières du Bois de la Masse. Elle abrite trente cinq plantes protégées au niveau national ou régional. Tout un cortège de plantes reliques de l'époque glaciaire s'y trouve réuni.

L'histoire de la création de cette réserve naturelle est assez éloquente. C'était un endroit oublié, même par les botanistes et les naturalistes jusqu'aux années cinquante-soixante, du fait de son accès difficile, en altitude, « de l'autre côté du Sancy ».

C'est au moment de l'apparition d'un projet de station de ski en 1975 que les regards se sont dirigés vers ce lieu. Le projet n'aboutit pas du fait d'une opposition virulente notamment d'origine associative. Une manifestation est organisée sur les lieux. En 1978, la vallée de la Fontaine Salée est protégée au titre des Sites Classés. Un premier projet de transformation en Réserve Naturelle échoue en 1982 devant les intérêts de liaison entre les domaines skiables de Super-Chastreix et Super-Besse. Le projet d'une réserve plus étendue allant jusqu'aux tourbières du Bois de la Masse apparaît dans les années quatre-vingt-dix sous l'impulsion de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) et du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. L'enquête publique aboutit favorablement en 2003. La réserve est créée en 2007.



La création de la Réserve Naturelle Nationale de la Vallée de la Fontaine Salée dans le massif du Sancy a réussi à trouver une voie de conciliation entre des intérêts naturalistes et des intérêts économiques.

09



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Auvergne
7, rue Léo Lagrange 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr
©DREAL Auvergne, Juin 2014